

Avec ces quelques explications préliminaires, nous croyons qu'il sera facile à nos officiers de suivre les instructions qui accompagneront les nouvelles formules. Nous serons d'ailleurs toujours heureux de répondre à toutes les demandes de renseignements qui pourraient nous être adressées.

Les formules seront expédiées vers la fin de décembre et nous enverrons en même temps le nombre de livrets voulus pour que les percepteurs et receveurs puissent en donner un à chacun de leurs membres. Dès que les officiers auront reçu ces formules, ils devront aussitôt retourner au bureau central les anciennes formules 4, 5 ou 5a, 6 ou 6a et 7 en leur possession, de même que les blancs de reçus en triplicata qui pourraient leur rester, et remplacer dans le couvert à ressort les anciens reçus par les nouvelles formules. Ils ne conserveront donc que le couvert et la formule 27 qui, nous le répétons, ne subit aucun changement.

Nous avons adressé ces jours derniers des formules 27 à tous nos percepteurs et receveurs, ils devront préparer ces formules pour l'année prochaine en y inscrivant les noms de tous leurs membres d'après leur formule actuelle, afin d'être en état de commencer la nouvelle année correctement.

Signé : LASSALLE GRAVELLE,

Ottawa, le 5 décembre 1908.

Comptable.

NOTRE ROLE SOCIAL

II.—COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Dans quelques jours auront lieu dans les villes et les campagnes les élections des commissaires d'écoles. A ce choix prendront part les membres de l'Union St-Joseph. Comment nos sociétaires s'acquitteront-ils de cet important devoir ? Quelques-uns comprennent la conséquence sérieuse de cet acte civique. Mais combien, insoucieux de l'éducation de leurs enfants, s'abstiennent de voter sur les questions scolaires, ou, en accordant ou refusant leur suffrage, sont animés par des sentiments étrangers au bien de l'école ? Quelques conseils à ce sujet, quelques exemples, ne seront peut-être ni sans à-propos ni sans profit.

Dans les divisions rurales se tiendra l'assemblée annuelle des contribuables. Les mandataires de l'année écoulée y viendront rendre compte de leur gestion. On passera en revue les intérêts de la section. Les commissaires ont-ils administré leur office avec une diligence convenable ? Voyons la maison d'école. Quelles améliorations au cours de l'année ? L'état de l'ameublement, de l'outillage, des tableaux, du terrain, des dépendances, indique la négligence, ou le soin et l'attention. Et les finances ? Les écritures, vérifiées au préalable, sont soumises à l'inspection de l'assistance. Il est bon de les scruter. Souvent l'indifférence, l'ignorance, la faiblesse ou la probité douteuse des commissions scolaires ont fait perdre aux écoles des sommes considérables. Pour ce qui est des résultats de l'enseignement, il est opportun d'échanger là-dessus ses impressions. Chaque famille a pu constater chez ses propres enfants un progrès, un ralentissement ou un mouvement rétrograde. Aussi a-t-on depuis longtemps porté sur l'institutrice des jugements prématurés et contraires. On n'a pas fait la part des talents des élèves, ni tenu compte de leur assiduité et de leur application. Maintenant il faut collationner les observations de tous pour les vérifier, les rectifier et en arriver à une appréciation juste et équitable. Semblable comparaison et discussion, faite honnêtement, sans parti pris, produira de bons effets. Il faut savoir répartir les responsabilités. C'est à voir d'abord, avant de prendre parti contre l'institutrice, si les commissaires ne sont pas les premiers coupables. Se sont-ils donné la peine de chercher une bonne maîtresse ? Pour épargner quelques piastres, n'ont-ils pas refusé les demandes de personnes bien recommandées ? Par leur retard ou leur mauvaise volonté ils ont permis aux autres écoles de retenir les meilleures institutrices et de ne vous laisser à choisir que parmi des personnes sans diplôme, sans expérience, sans instruction. Et vous-même, n'avez-vous pas approuvé cette manière de faire en gardant le silence et en réalisant tous les ans les mêmes administrateurs ?

Mais le moment de la réforme est arrivé. Prenons conscience de notre devoir à l'égard de nos enfants. Au choix que nous allons faire cette année, apportons un esprit libre de préjugés, inspirons-nous de l'idée patriotique et de l'amour paternel. Dans l'exercice du suffrage, les considérations d'amitié ou les animosités, les reconnaissances ou les rancunes n'ont rien à voir. Notre seule préoccupation doit être l'intérêt de l'école.

Ce candidat est votre ami, votre cousin, votre frère, mais il lui manque les connaissances et les qualités d'un bon commissaire : ne votez pas pour lui. Cet autre ne vous est pas sympathique, il vous a joué un mauvais tour, il n'est pas de votre politique, mais vous reconnaissez en lui un commissaire dévoué et progressif : n'hésitez pas, donnez-lui votre appui. Sachez vous élever au-dessus des mesquines considérations personnelles, quand il s'agit de l'éducation de votre famille et de vos compatriotes.

Peut-être celui qui lit ces lignes est-il lui-même commissaire ou commissaire présomptif. Avant de poser sa candidature, il doit faire un petit examen de conscience. Presque partout, il se rencontre parmi les

commissaires des hommes absolument incapables de bien remplir leur devoir. Avec toutes les raisons possibles pour rester dans l'ombre, ils sont avides de popularité, de publicité. Leur ambition se mesure à leur incapacité. Ils convoitent un siège à l'hôtel-de-ville ou au conseil du comté : ils vont commencer par la position plus humble de commissaire d'écoles. Plus humble, mais en vérité combien plus importante ! Le mal que peuvent y faire l'étroitesse de cœur, la sottise et la malveillance, s'attaquant à la jeunesse, s'étendra à plusieurs générations.

Quels sont ceux dont on devrait purger les bureaux scolaires ? Ils se divisent en plusieurs catégories. Il y a les ambitieux ignorants, qui ne comprennent ni les choses de l'enseignement ni les affaires. Il est facile de les reconnaître. Entendez-les : "Il n'est pas nécessaire d'en savoir tant ! On peut vivre sans ça ! Faut pas une si bonne maîtresse pour enseigner à des enfants." Ils ne s'inquiètent ni de la loi ni des règlements.

D'autres briguent les suffrages des électeurs dans le but avoué d'empêcher les dépenses même légitimes, même obligatoires. Ils trouvent l'impôt trop lourd. Riches et sans enfants, ils considèrent l'école comme l'ennemi de leur fortune. Payer pour faire instruire les enfants des autres ! Quel cauchemar ! Comme ils comprennent peu les devoirs que leur impose cette fortune même dont ils sont si jaloux ! Non seulement ils méconnaissent la solidarité sociale, non seulement l'amour de leurs écus paralyse l'élan du patriotisme, mais ils se refusent aux obligations élémentaires de la charité chrétienne. Et combien il s'en trouve de ces commissaires dont la peur de la taxe hante l'esprit !

A côté de ceux-là, d'autres siègent qui ont à cœur de multiplier la dépense. Par intérêt pour l'école ? Mais non. Eux aussi visent à leur bourse. Plus on fait de transactions, meilleure est l'occasion des pots-de-vin. Fournisseurs, entrepreneurs, agents, courtiers, ont certaines bontés pour certains commissaires.

La loi défend aux membres d'un bureau d'école de retirer de leur office directement ou indirectement un profit quelconque. Aussi on ne vend pas son vote. Mais on ne sait pas refuser le cadeau qu'il attire au voteur.

Parmi les plaies dont il faut guérir les commissions scolaires, il y a encore ceux qui se font élire dans le seul but de faire servir leur position à l'assouvissement d'une petite vengeance personnelle ou politique. Le cas est commun. Ici il s'agit de faire perdre au secrétaire-trésorier sa position. Là on veut se débarrasser de la maîtresse. Elle réussit bien en général. "Mais pourquoi se pensionne-t-elle toujours chez un tel ? ou pourquoi a-t-elle puni mon enfant ? ou pourquoi son père m'a-t-il joué ce vilain tour ?"

A qui la faute si de tels gens se glissent dans l'administration des écoles ? A l'électeur d'abord, qui refuse de voter, ou, avant de voter, de scruter les aptitudes et les motifs des candidats. Mais aussi à l'homme bien intentionné et bien doué qui n'a pas le courage de se charger sans rémunération d'un emploi public.

Dans beaucoup d'endroits, une réforme s'impose. Les membres de l'Union St-Joseph dirigeront-ils le mouvement ?

AURÉLIEN BÉLANGER.

MOUVEMENT DES MEMBRES pour le mois de Novembre

DISTRICTS	Le 1 ^{er} nov.	Admis	Trans- ferts reçus	Décès	Rayés	Trans- ferts donnés	Au 30 nov.
OTTAWA.....	10,940	71	20	5	35	26	10,965
QUÉBEC.....	7,959	55	21	3	108	16	7,908
MONTRÉAL...	4,729	49	5	3	68	4	4,708
TOTAL.....	23,628	175	46	11	211	46	23,581

Bénéfices payés en novembre 1908

Bénéfices aux malades par les conseils.....	\$2,857 87
" " l'Exécutif.....	1,272 17
" de décès par versements.....	3,765 66
" " payés en entier.....	6,227 57
" " d'épouses.....	468 75
" en invalidité.....	132 00
TOTAL.....	\$14,724 02